

Monsieur le président, je m'étonne de la bonne conscience qui semble habiter ceux qui conseillent le ministre à ce sujet. Il est évident que la réalité telle qu'ils la perçoivent en Argentine est sensiblement différente de ce que moi et mes collègues avons pu constater au cours de la semaine que nous y avons passée en octobre. D'ailleurs, cette différence était déjà manifeste lors des longues discussions que nous avons eues avec nos représentants à Buenos Aires. A les écouter, nous aurions pu croire que le coup d'État du 24 mars dernier n'était qu'un autre accident de parcours dans l'histoire politique de l'Argentine, et que le sort des réfugiés politiques en provenance des pays avoisinants n'avait été que très peu affecté par l'avènement des militaires au pouvoir en Argentine.

Il faut savoir, monsieur le président, que l'Argentine n'est plus aujourd'hui la terre d'accueil qu'elle a été traditionnellement pour les dissidents politiques des pays avoisinants. Parce que le nouveau régime leur est hostile, ceux-ci vivent dans un climat de crainte que les efforts louables du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne suffisent pas à dissiper. Ils ont d'ailleurs de bonnes raisons d'être craintifs. Qu'il suffise de rappeler l'enlèvement en mai dernier, en plein cœur de Buenos Aires, et l'assassinat subséquent, de deux réfugiés uruguayens, le sénateur Michelini, ancien ministre de l'industrie et du commerce de l'Uruguay, et de son concitoyen M. Gutierrez Ruiz, qui fut président du Congrès de son pays. Il s'agissait pourtant de deux hommes politiques appartenant à des formations modérées que les forces de sécurité de l'Uruguay, agissant, semble-t-il, avec l'accord tacite des autorités argentines, sont venues cueillir dans un hôtel loué par le Haut commissariat des Nations Unies, et ce sous le nez de la police argentine. A ce sujet, il faut dire que la protection offerte par la police varie d'une journée à l'autre, et qu'à certains moments elle est à peu près inexistante.

A l'époque même où nous étions en Argentine, une descente fut effectuée par les forces de l'ordre dans un établissement logeant des réfugiés enregistrés auprès des Nations Unies, et ce dans la deuxième plus grande ville d'Argentine, c'est-à-dire à Rosario. Une cinquantaine de personnes furent ainsi détenues pendant 24 heures, sans aucune raison apparente.

Ceci dit, monsieur le président, il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de ces réfugiés désirent ardemment quitter l'Argentine. En réalité, environ le quart des 10,000 réfugiés inscrits auprès du Haut Commissariat pour les réfugiés sont considérés comme cas urgents, c'est-à-dire des individus dont la sécurité physique ne peut être assurée. Aussi, je m'étonne qu'on puisse prétendre qu'il y a peu de réfugiés désireux de trouver refuge au Canada, car il va sans dire que la majorité de ces individus seraient fort heureux de se retrouver au Canada. D'ailleurs une visite que nous avons faite dans un établissements accueillant des réfugiés de cette catégorie nous a démontré l'intérêt évident qu'ils manifestent à l'égard du Canada. Nous avons été littéralement assaillis de nombreuses demandes d'interventions auprès du gouvernement canadien par ceux qui y vivent.

Monsieur le président, il faut reconnaître que le Canada a en général apporté une contribution de beaucoup supérieure à celle du reste du monde entier à la solution de ces difficiles problèmes. Ceci ne devrait cependant pas nous donner bonne conscience au point de nous faire fermer les yeux sur le sort misérable de gens qui, pour la plupart, n'ont commis comme

seule faute que de vouloir créer un ordre social plus juste dans leur pays.

Il est intéressant de savoir, monsieur le président, que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés rejette lui-même environ la moitié des demandes d'admission au statut de réfugié politique qui lui sont faites. Quant au Canada, il a rejeté 70 p. 100 des 1,284 cas que le Haut Commissariat lui a soumis entre janvier et septembre de cette année. Il s'agit d'un taux de rejet scandaleux dont on ne saurait être fier.

● (2210)

En outre, l'ambassade du Canada a la réputation de ne pouvoir réagir rapidement quand des urgences lui sont soumises, de sorte que de moins en moins de cas lui sont déférés. D'ailleurs, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés demandait, la semaine dernière, une rencontre avec les autorités de l'ambassade à Buenos Aires, précisément pour lui faire part des difficultés que lui crée la lenteur de notre procédure d'admission. On ne peut donc affirmer que les relations avec le Haut Commissariat sont au beau fixe.

Monsieur le président, il est évident que ceux qui font rapport au ministre sur la situation existant en Argentine n'ont pas la compréhension requise des événements politiques que vit ce pays. Ils ne peuvent pas voir qu'il est indécent de prolonger indûment le séjour en Argentine de gens qui n'y sont pas les bienvenus et qui, selon les mots mêmes d'un fonctionnaire supérieur du ministère de l'Intérieur que nous avons rencontré, seront retournés de force dans leurs pays d'origine si un tiers pays n'est pas disposé à les accueillir.

Et comment va-t-on déterminer si un réfugié pourra rester ou pas en Argentine? C'est à partir des renseignements fournis à leur sujet par le gouvernement du pays dont ils ont dû fuir la terreur. Il va sans dire que dans les circonstances la réception au retour ne saurait être très chaleureuse.

Monsieur le président, je crois qu'il est impératif que le ministre décide s'il doit accorder plus de crédibilité à ses jeunes fonctionnaires qui, de toute évidence, perçoivent la réalité déformée à travers un prisme, ou à trois parlementaires appartenant à des formations politiques, ayant recueilli 95 p. 100 des suffrages des Canadiens, lors de la dernière élection, et qui ont une longue expérience de ces problèmes. S'il ne peut trancher son dilemme, je l'invite fortement à faire le nécessaire pour qu'un fonctionnaire d'expérience du ministère des Affaires extérieures aille évaluer dans un avenir très rapproché la situation politique sur les lieux.

Il faut en effet se rappeler que ce n'est qu'après avoir fait évaluer la situation politique par un haut fonctionnaire à la compétence reconnue que le Canada a pu commencer à assumer décemment ses responsabilités au Chili à la suite du coup d'État de septembre 1973.

**M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) l'a indiqué précédemment, les formalités d'immigration pour les réfugiés du Chili et de l'Uruguay sont normalement traitées en deçà de deux à quatre mois. Si le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ou l'un de nos agents, identifiaient un cas d'urgence particulier, un réfugié pourrait être admis dans une période de quelques jours. Il n'y a aucune liste d'attente d'entrevues à Buenos Aires. Les